



Fin de mon cdd pour faute grave

Par **lys73**, le **30/07/2009** à **12:12**

Bonjour,

je suis animateur commercial pour des sociétés de marketing, en mars j'ai été contacté pour représenter un produit en contrat CDD de 12 jours par mois, en avril cette société a prolongé son contrat de travail d'avril à juin 2009 en CDD pour 12 jours par mois, mi-mai (le 20) l'employeur m'a fait parvenir un fax sur le lieu de travail pour me dire de quitter mon poste immédiatement pour faute grave (sur une même journée j'ai représenté un autre produit en même temps) n'ayant signé aucun contrat CDD d'exclusivité à la marque et à la société ni d'interdiction de concurrence, je pouvais représenter les deux entreprises, sur le solde de tout compte et l'attestation assedic il était marqué fin de contrat de travail à la demande de l'employeur, donc mis fin de lui-même et non pour faute grave comme stipulé le fax et recommandé, cependant mon CDD avait été interrompu et n'ayant pas triché sur mes contrats puisque je n'avais pas de contrat exclusif et non plus m'interdisant la concurrence puis-je réclamer mon reste de CDD qui avait été arrêté 1 mois et demi avant sa fin du contrat prévu ? merci de votre réponse